

Le business plan d'un micro-entrepreneur est un dossier qui doit comporter deux parties : la présentation du projet et le prévisionnel financier. Il faut ensuite tenir compte de la spécificité du régime de la micro-entreprise pour adapter le contenu de ce document.

Il faut l'avouer, le business plan du micro-entrepreneur est rarement obligatoire. Il va être imposé par les banques pour obtenir un prêt bancaire ou parfois pour ouvrir un compte bancaire. Concernant le prêt bancaire, le micro-entrepreneur a rarement recours à cette forme de financement, et concernant le compte bancaire, le micro-entrepreneur ne doit ouvrir un compte séparé que si ces recettes dépassent 10 000 €, deux années consécutives.

Ceci étant dit, le business plan n'en demeure pas moins conseillé. Il permet d'analyser certains points importants du projet et de déterminer notamment la rentabilité de l'entreprise et la viabilité économique du projet entrepreneurial : quels seront les revenus issus de ma micro-entreprise et pourrais-je en vivre ?

Que contient le business plan d'une micro-entreprise ?

Certains tableaux que l'on retrouve habituellement dans un business plan classique n'ont pas à figurer dans un business plan micro-entrepreneur. Il s'agit notamment du bilan prévisionnel et du compte de résultat prévisionnel.

Le tableau financier le plus important du business plan d'une micro-entreprise est le budget de trésorerie. C'est en effet grâce à lui que le futur micro-entrepreneur va savoir si la trésorerie disponible lui permettra de se rémunérer.

Le plan de financement est indispensable si le micro-entrepreneur doit avoir recours à un prêt bancaire pour lancer sa micro-entreprise.

Tableau de trésorerie et plan de financement

Derrière des termes « comptables » se cachent en fait des notions très simples. Il s'agit simplement de les comprendre et de les appréhender pour construire les états les plus pertinents possibles.

Titre	Utilité	Composition
Tableau de trésorerie	Il permet de vérifier que la micro-entreprise ne rencontrera pas de difficulté de trésorerie, en tenant compte de l'activité et des délais de paiement	<u>Encaissements</u> : recettes, aides, subventions, financements. <u>Décaissements</u> : investissements, frais généraux, achats de marchandises, charges sociales, etc.
Plan de financement	Il permet de mettre en évidence le besoin de financement du projet entrepreneurial. On s'assure ainsi de l'équilibre du montage financier.	<u>Ressources</u> : apports personnels, aides, emprunts et capacité d'autofinancement <u>Emplois</u> : investissements, besoin en fonds de roulement (variations), remboursement des emprunts

Le business plan du micro-entrepreneur

Comment faire le business plan d'une micro-entreprise ?

Les étapes de préparation et de réalisation d'un business plan sont les mêmes, quel que soit le statut juridique choisi pour l'entreprise. Ainsi, un créateur qui choisit le statut d'entrepreneur individuel (statut) avec l'option du régime de la micro-entreprise (régime fiscal et social) suivra exactement la même démarche que le créateur d'une société commerciale !

Il devra étudier l'ensemble des dépenses ainsi que toutes les recettes générées par le projet qu'il porte.

La phase préparatoire

Un bon business plan passe par une phase préparatoire rigoureuse ! Le futur micro-entrepreneur va devoir recenser toutes les dépenses de sa micro-entreprise (c'est-à-dire ne pas en oublier ...) mais aussi les chiffrer avec précision et rigueur. Il ne faudra pas hésiter à demander autant de devis que nécessaire auprès de différents prestataires.

Enfin le chiffre d'affaires devra être évalué avec la plus grande objectivité, et surtout ne pas être surestimé.

Les éléments financiers

Si le micro-entrepreneur n'a pas besoin de faire appel à une présentation complète de son business plan, il pourra se limiter à construire un prévisionnel financier qui comprendra un budget de trésorerie et un plan de financement (uniquement s'il compte faire appel à un financement bancaire pour lancer sa micro-entreprise).

Il pourra envisager d'établir un compte de résultat prévisionnel qui servira alors de support pour vérifier si le régime de la micro-entreprise est parfaitement adapté à son projet et s'il ne serait pas plus intéressant de choisir un régime réel d'imposition.

Le volet économique

S'il a besoin de détailler son projet, le micro-entrepreneur devra en passer par la rédaction d'un business plan complet avec le volet économique. Celui-ci va aborder le projet de façon plus narrative avec la présentation du porteur du projet et son éventuelle équipe, l'offre de produits/services, le marché, les concurrents, le positionnement stratégique, la stratégie, le plan d'action commerciale, la gestion des risques, etc.

Le business plan du micro-entrepreneur

Quelles sont les particularités d'un business plan d'une micro-entreprise ?

Le régime de la micro-entreprise présente deux particularités essentielles qui la distinguent de tous les autres régimes :

- Un calcul simplifié des cotisations sociales,
- Une imposition qui ne se situe pas au niveau de l'entreprise mais au niveau de l'entrepreneur en sa qualité d'entreprise personnelle.

Contrairement aux sociétés (et désormais aux entrepreneurs individuels) une micro-entreprise ne paie pas d'impôt sur ses bénéfices car elle n'a pas d'existence en tant que telle aux yeux de l'administration fiscale.

C'est l'entrepreneur individuel, que rien ne distingue fiscalement de la personne physique qu'il est, C'est donc l'entrepreneur individuel qui va indiquer les revenus de sa micro-entreprise dans sa déclaration personnelle d'impôts (IRPP).

- ➡ Les cotisations sociales se calculent, et se payent, chaque mois ou chaque trimestre, sur la base du chiffre d'affaires encaissé.
- ➡ En d'option pour le versement libératoire forfaitaire, l'impôt sur les revenus de la micro-entreprise se calcule également sur la base du chiffre d'affaires encaissé, et en même temps que le paiement des cotisations sociales..

Enfin, comme nous l'indiquions ci-dessus, le micro-entrepreneur ne trouve aucun intérêt à établir un compte de résultat prévisionnel. Sauf s'il souhaite vérifier si le régime de la micro-entreprise est le plus intéressant pour lui ...

Parfois, il vaut mieux opter pour un régime réel d'imposition et de paiement de cotisations sociales, qui permet de déduire les charges et autres frais professionnels.

Et pour finir, soulignons qu'en matière de taxe sur la valeur ajoutée (TVA), le micro-entrepreneur est d'office au régime de droit commun. Il est d'office en franchise en base de TVA mais :

- S'il le souhaite,
- Ou s'il dépasse un plafond de chiffre d'affaires,

Il devient redevable de la TVA. Il faudra dans ce cas intégrer cette taxe dans le prévisionnel.